

Conseil Communal de  
Payerne

Commission de Gestion



Rapport 2018

## Table des matières

Table des matières .....	2
1. Rapport du président .....	4
2. Rapport de la sous-commission 1 .....	8
2.1 Sports et places de sports .....	8
2.1.1 Réfection du stade (Préavis n°08/2015).....	8
2.1.2 Aménagement vestiaires du skater hockey (Préavis n°03/2016) .....	8
2.2 Service des eaux.....	9
2.2.1 Remplacement conduite eau potable et défense incendie La Palaz (Préavis n° 22/2015) .....	9
2.2.2 PGEE/PDDE/SIT (Préavis n° 16/1999) .....	9
2.3 Cours d'eau .....	9
2.3.1 Réaménagement du canal pour dérivation de L'Arbogne (Préavis n° 03/2013) 9	
2.4 Service des eaux.....	10
3 Rapport de la sous-commission 2 .....	14
3.1 Administration générale .....	14
3.2 Vignes et caves.....	17
3.3 Déchets.....	18
3.4 Sécurité publique .....	21
3.5 Urbanisme .....	22
Démographie :.....	23
Impôts sur les personnes physiques (PP) :.....	25
Infractions : .....	25
Logements :.....	26
4. Rapport de la sous-commission 3.....	28
4.1 Bâtiments.....	28
4.1.2 Remplacement du système de chauffage de l'Hôtel de ville (préavis n° 21/2016) .....	29
4.1.3 Café du marché (préavis n° 11/2017).....	29
4.2 Urbanisme.....	30
4.2.1 Elaboration d'un nouveau plan directeur communal (PDCom) révision des plans de quartier (PQ) du centre historique (préavis n° 15/2009).....	30
4.3 Routes .....	31
4.3.2 A Demande de crédit pour les études d'assainissement du pont Guillermaux et le remplacement des infrastructures de la rue Guillermaux; de la rue de Simplon et de la rue des deux tours + Demande de crédit pour les études d'assainissement du pont	

Guillermaux l'assainissement des infrastructures et le réaménagement de la rue Guillermaux (préavis 07/2012 et 02/2015) .....	31
4.4 Ventes, achats, échanges immobiliers .....	32
4.4.1 Remaniements parcellaires, paiement des soultes (préavis 01/2001) .....	32
4.4.3 PPA ( <i>plans partiels d'affectation</i> ) La Coulaz + Achats et ventes de terrains à La Coulaz (préavis 07/2004 et 03/2011) .....	33
4.5 Office du tourisme : Estavayer/Payerne tourisme.....	34
4.5.1 Structure et organisation.....	34

## 1. Rapport du président

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La Commission nommée par le Conseil Communal pour l'étude de la gestion et des comptes 2016-2021 a l'honneur de vous présenter son rapport.

La Commission est composée des membres suivants :

Monsieur René Besançon jusqu'au 31.12.18 (Démissionnaire)

Monsieur Philippe Pillonel à partir du 21.02.19 (Remplaçant)

Monsieur Serge Blaser

Monsieur Serge Grognez

Monsieur Nicolas Schmid

Monsieur Juan Carlos Regadera

Monsieur Christian Marguet

Monsieur Jocelyn Canope

Madame Delphine Morisset

Monsieur Francesco Delle Donne (Président)

Conformément à l'art. 52, al. 4, let. J du règlement du Conseil Communal, la Commission de gestion vous fait part de son rapport sur le résultat de ses investigations.

Ainsi, la Commission s'est réunie 5 fois en séance plénière entre les mois d'octobre 2018 et avril 2019.

Le tableau de la page suivante illustre l'organisation de la Commission de gestion pour la législature.

Présidence : Francesco Delle Donne (PLR)		
Sous-commission 1	Sous-commission 2	Sous-commission 3
P- Serge Grognuz (PSIP)	P- Delphine Morisset (UDC)	P- Jocelyn Canope (UDC)
Christian Marguet (UDC)	Juan Carlos Regadera (PSIP)	Philippe Pillonel (PLR)
Francesco Delle Done (PLR)	Serge Blaser (PLR)	Nicolas Schmid (PSIP)

INFRASTRUCTURE SECURITE SPOP	BATIMENTS FORMATION SPORTS	ADM.GENERALE PROMOTION ECONOMIQUE VIGNES CULTURE	FINANCES AFFAIRES SOCIALES SANTE	URBANISME ET TRAVAUX ABBATIALE
<b>A. JOMINI</b>	<b>J.MORA</b>	<b>C.LUISIER BRODARD</b>	<b>E.KUNG</b>	<b>A.BERSIER</b>
Service des eaux	Bâtiments divers, bâtiments scolaires concierges et ateliers	Administration générale	Santé	Urbanisme, police des constructions et salubrité
Réseau d'égouts/STEP	Sports et places de sports	Ventes, achats, échanges immobiliers	Affaires sociales, service communal	Travaux
Domaines / forêts / Parc aux biches	Cultes	Promotion économiques, Aéroports, Coreb/ARBV	Centre social régional/Agence d'assurances sociales	Voirie
Location de terre	Ecoles	Archives	Police administrative	Routes
Cours d'eau		Société de Développement	Cimetière/inhumation	Eclairages public
Abattoirs/ Déchets carnés		Vignes et caves	SPOP	Parcs et promenades
Feu/PCi		Office du tourisme	Informatique	Abbatiale
SPOP		SIC	Réseau Nord Broye	Musée
Déchets ménages / Balayage du domaine public		Culture (sauf abbatiale et musée)	ARAJ	EMS/HZP
Cité de l'énergie		Jeunesse et intégration CCSI	Ligne de bus	
Planification routière		Abbatiale (muséographie)	Naturalisations	
		ABSMAD		

Dans le programme de législature 2016 – 2021, l'un des principaux objectifs fixé par la Municipalité était de réussir un développement de qualité, harmonieux et équilibré. Le cap des 10'000 habitants ayant été dignement fêté, il s'agit maintenant de tirer le bilan des mesures entreprises afin d'offrir à notre population une qualité de vie digne d'une ville qui se veut dynamique.

Du point de vue de la mobilité, l'on relèvera la mise en service après quelques déboires de la première ligne de bus urbain, qui sans mauvais jeu de mot, peine encore à démarrer. Toute nouveauté nécessite un temps d'adaptation.

Le développement des infrastructures que ce soit tant du point de vue scolaire que de l'assainissement est à l'ordre du jour. Les premières mesures visant à la création d'un nouveau complexe scolaire ainsi que d'une nouvelle STEP ont d'ores et déjà été entreprises.

Les travaux de valorisation de notre carte de visite, à savoir l'Abbatiale, sont en voie de finalisation. Même si certaines étapes telle que le café du Marché ont fait couler beaucoup d'encre, gageons que ceux-ci réalisés, nous aurons un véritable espace de convivialité au pied de ce vénérable monument historique.

Au vu de ce qui précède, nous constatons que si les différents dossiers avancent, un énorme travail de concrétisation reste encore à réaliser. Souhaitons dès lors que la Municipalité conserve sa volonté et son enthousiasme dans la mise en œuvre de son programme de législature, ce dont nous ne saurions douter.

Finalement, la commission de gestion tient à remercier la Municipalité, les différents chefs de service ainsi que l'ensemble du personnel communal pour leur disponibilité dans le cadre des visites et des entretiens indispensables à l'accomplissement de son mandat.

## Conclusions :

Après avoir pris connaissance *du rapport de la Municipalité de Payerne sur sa gestion durant l'année 2018*, la Commission de gestion vous propose Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers :

1. D'accepter tel que présenté la gestion de l'exercice 2018 de la Commune de Payerne.
2. D'en donner décharge à la Municipalité et aux services intéressés.
3. D'en donner décharge à la Commission de gestion.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Commission de gestion  
Le président



Payerne, le 15 mai 2019

Francesco Delle Donne

## 2. Rapport de la sous-commission 1

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission de gestion N° 1 était composée de Messieurs :

- Christian Marguet
- Francesco Delle Donne
- Serge Grognuz (président rapporteur)

La sous-commission a tenu 5 séances entre le mois de novembre 2018 et le mois de mars 2019 en sus des séances plénières.

La sous-commission a rencontré Messieurs les Municipaux Julien Mora et André Jomini. La sous-commission les remercie de leur disponibilité et des réponses données à nos différentes questions.

### 2.1 Sports et places de sports

#### 2.1.1 Réfection du stade (Préavis n°08/2015)

**-Il s'est avéré qu'après les travaux de rénovation de la piste synthétique et des aires de lancement, effectués par l'entreprise Bächler/Güttinger AG, de nombreux défauts sont apparus. Est-ce que les travaux de remise en état ont été effectués ? Comment les charges financières ont été réparties ?**

La procédure juridique suit son cours. Un bureau spécialisé a été mandaté par la Justice de Paix pour effectuer une expertise. Celui-ci doit justement déterminer s'il s'agit de malfaçons ou de défauts uniquement visuels. Après de multiples refus d'experts neutres, de la société Bächler/Güttinger AG, un expert a été accepté. Des sondages doivent être effectués et un rapport doit suivre à la mi-mai 2019. Les charges financières de l'expert sont, pour l'instant à la charge de la Commune. Le montant dépensé pour ce préavis au 31 décembre 2018 est actuellement de CHF 493'849.35 sur les CHF 830'000.00 alloués par le Conseil communal.

#### 2.1.2 Aménagement vestiaires du skater hockey (Préavis n°03/2016)

**-Début des travaux mai 2016, fin des travaux octobre 2016, selon le préavis. Est-ce que les travaux sont terminés ? Si oui, pourquoi le préavis n'est pas bouclé ?**

Les travaux des vestiaires ont été terminés dans les délais. Il restait à enlever les containers existants. Selon le vœu émis par la commission ad hoc, un des containers a été gardé. Les travaux de réaménagements ont été pris sur ce préavis. Ceux-ci ont été faits durant l'été

2018 et le préavis sera bouclé en 2019. Le montant dépensé pour ce préavis au 31 décembre 2018 est de CHF 503'011.97 sur les CHF 550'000.00 alloués par le Conseil communal.

## 2.2 Service des eaux

### 2.2.1 Remplacement conduite eau potable et défense incendie La Palaz (Préavis n° 22/2015)

**- Les travaux étaient prévus dès le 1<sup>er</sup> semestre 2016 et pour 4 semaines. Est-ce que les travaux sont terminés ? Si oui, pourquoi ce préavis n'est pas bouclé ?**

Les travaux sont terminés. La subvention de l'ECA doit encore être versée. Ensuite ce préavis pourra être bouclé.

### 2.2.2 PGEE/PDDE/SIT (Préavis n° 16/1999)

**- La sous-commission 1 s'était déjà penchée sur ce préavis en 2017. Nous avons constaté que les montants étaient inchangés depuis le 31.12.2012. Or aujourd'hui, les chiffres sont toujours les mêmes. Pourquoi ce préavis n'est pas bouclé ?**

Les travaux sur lesquels portait le préavis ont été réalisés par un pool de bureaux d'ingénieurs et de géomètres de la place, qui se sont réparti le travail. La finalisation des prestations demandées a débouché sur un dépassement de crédit d'environ CHF 84'000.00. Ces prestations ont, à l'époque été payées aux prestataires. Aujourd'hui, pour boucler ce préavis, un préavis traitant d'une demande de crédit complémentaire doit être établi et soumis au Conseil. Cela sera fait encore cette année.

## 2.3 Cours d'eau

### 2.3.1 Réaménagement du canal pour dérivation de L'Arbogne (Préavis n° 03/2013)

**-Début des travaux avril 2012, fin des travaux novembre 2013. Est-ce que les travaux sont terminés ? Si oui, pourquoi ce préavis n'est pas bouclé ?**

Les travaux sont terminés.

Cependant, un recours est pendant au tribunal d'arrondissement à Yverdon, concernant une indemnité de passage. Une séance au tribunal devrait avoir lieu avant l'été 2019. Suite à cela, les opérations financières pourront être effectuées, ce qui permettra le bouclage du préavis.

## 2.4 Service des eaux

*A propos des nouveaux plans communaux que l'on peut consulter sur le site internet de la commune, suite à de nombreux commentaires très favorables de citoyens, nous ne pouvons que féliciter les différents services pour l'excellent travail réalisé.*

**-Durant les trois dernières années, combien de mètres de canalisations sont passés de mixte à séparatif ?**

Environ 1'000 m.

**-Quels sont les quartiers qui ont été mis en priorité et sous quels critères ?**

Rue à Thomas, rue de Guillermaux, rue du Simplon, impasse Mauborget.

Les critères peuvent être :

- lors de nouvelles constructions ;
- si les infrastructures communales ne permettent pas les raccordements privés ;
- lors de projets routiers,
- lors d'approvisionnement en eau potable ;
- lorsque des services (Groupe E, Swisscom, Celsius, Cablecom) prévoient de réaliser des infrastructures souterraines.

Autrement, l'assainissement des infrastructures d'évacuation des eaux émane du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) communal. Les investissements prioritaires sont planifiés lors de chaque programme de législature.

**-Lorsque les nouvelles constructions sont raccordées aux canalisations existantes, est-ce que ces dernières sont assez dimensionnées ? Est-ce qu'on tient compte des futures constructions dans les quartiers concernés ?**

A ce jour, les réseaux de canalisations existantes (env. 85 km) ne sont pas toujours suffisamment dimensionnés, principalement les collecteurs évacuant les eaux de ruissellement. Certains collecteurs ont été posés il y a entre 40 et 50 ans. Depuis, les surfaces imperméabilisées ont fortement augmenté du fait de l'augmentation voulue de la population.

Pour rappel, le principe de dimensionnement des réseaux d'évacuation tient compte de la surface totale des bassins versant en zone à bâtir. Ce qui a longtemps présenté une évacuation suffisante peut aujourd'hui nécessiter de reconsidérer ces infrastructures (dimensionnement).

Aujourd'hui, il est demandé à chaque nouvelle construction (selon la surface de toiture) se raccordant au réseau d'évacuation communal de prévoir de la rétention individuelle, sous forme d'un bac de rétention avec sortie de débit calibré afin de ne pas surcharger les collecteurs existants.

**-A partir de quelle année, le règlement de police des constructions préconise un clapet anti-retour à la sortie des bâtiments ? Qu'en est-il pour les anciennes constructions ? Est-ce que toutes les constructions sont englobées dans le règlement ?**

Le règlement actuel (2011) ainsi que le précédent (1993), traitant de l'évacuation et du traitement des eaux, informent sur le fait qu'un clapet de retenue peut être nécessaire, et que ce dernier est à la charge du propriétaire. Pas d'information à disposition pour la période avant 1993. Le règlement communal englobe toutes les constructions, mais chaque bâtiment présente un risque différent, à juger de cas-en-cas.

**-Est-ce que tous les propriétaires des anciens bâtiments sont informés des risques ?**

Information de manière individuelle, non. Cette information figure dans le règlement communal. Cependant, à la vue des récents cas, cette remarque pourrait-être reprise dans le cadre d'une information à l'ensemble de la commune (Trait d'Union entre autres).

**-Combien d'interventions annuellement sont dues aux très fortes pluies ? Peut-on déterminer ou compter le nombre d'interventions des pompiers, lors d'inondations de cave ? Y a-t-il des zones plus sensibles ? Qui paient les dégâts ? Les propriétaires ou la commune ?**

Cela dépend des années, l'année dernière a été difficile au niveau des intempéries. On peut tabler sur 3 périodes d'orages hors norme, qui ont provoqué des inondations. Pour rappel, les réseaux d'évacuation sont dimensionnés pour un temps de retour de 5 ans (selon normes en vigueur), alors que les intempéries rencontrées ces dernières années présentaient plutôt un temps de retour de ~ 30 ans. Ce phénomène n'est pas propre qu'à Payerne.

Concernant la prise en charge des frais, ce sont aux assurances privées de le faire.

L'installation de clapet anti-retour permet dans la majeure partie des cas de se prémunir du risque d'inondation. La poursuite des mises en séparatif des anciens réseaux unitaires apportera une solution durable.

Certains cas présentent une complexité particulière. Les zones agricoles dont les fonds ont été modifiés par des drainages, ainsi que le domaine public construit, (tel que les places de parcs des surfaces commerciales) participent également à la saturation des collecteurs communaux. Des expertises, visant à établir les responsabilités et les modes d'assainissement possibles, sont alors demandées par la Municipalité.

**-Avez-vous un plan avec les quartiers à hauts risques d'inondations ?**

Plusieurs cas ont été répertoriés, entre autres, à la rue de la Bombazine, à la route et à l'impasse de Morens, à la route de Corcelles, au bas de la rue de la Vignette et au chemin du Bornalet. Il est cependant difficile d'établir une carte des zones à risque. Par définition, les hauts de Payerne sont plus épargnés que la ville.

Par ailleurs, en cas de forte crue de la Broye, le nombre d'inondations augmente, principalement à cause du niveau du cours d'eau qui refoule dans les collecteurs. Cela peut aller jusqu'à nécessiter l'arrêt de la STEP. Ce cas s'est déjà produit quelques fois ces deux dernières années.

Au niveau de la carte des dangers d'inondations issue du guichet cartographique cantonal, la topographie du territoire communal de Payerne ne présente pas de risque élevé d'inondation, mais plutôt faible à moyen.

**-Lorsque la station d'épuration, par forte intempérie, n'arrive plus à gérer toute l'eau qui y arrive, qui décide de contourner les traitements de la STEP ?**

C'est le responsable de la STEP qui prend la décision et en informe le canton. Il faut relever que ces rares cas ne présentent pas un impact majeur pour l'environnement, ces eaux étant très fortement diluées, et débouchant dans une Broye en crue. Il existe également un dispositif afin de protéger la STEP des eaux de la Broye lors des fortes crues de celle-ci.

**-Si on était entièrement en séparatif, est-ce que cela arriverait quand même ?**

Concernant les eaux arrivant à la STEP, non. Il faut noter que pour que le fonctionnement de la STEP soit possible et respecte les exigences de traitement, une certaine quantité d'eau de ruissellement est nécessaire.

Les problématiques liées aux crues de la Broye devront être intégrées dans le projet de la nouvelle STEP intercantonale.

**-Depuis l'automne dernier, des travaux de curage des grilles en ville sont effectués, c'est plus que d'autres années. Est-ce que c'est un entretien normal ou demandé par les fortes intempéries ?**

C'est un entretien normal. Il arrive souvent que ces dépotoirs soient remplis, sans que cela ne soit visible. La Commune ayant une planification des curages de ses collecteurs, l'entretien des dépotoirs en fait partie. Il faut relever également que la réalisation de nombreux chantiers entraîne un remplissage plus rapide des dépotoirs.

**-Existe-t-il un inventaire des travaux effectués dans l'urgence, durant ces trois dernières années ?**

Réseau d'assainissement : à part l'affaissement du collecteur d'eaux mixtes à la rue de Guillermaux, fin 2018, il n'y a pas eu de travaux d'urgence.

Réseau d'adduction d'eau potable : à part les réparations de fuites sur le réseau communal, imprévisibles, il n'y a pas eu de travaux d'urgence.

**-Durant les dix dernières années, lorsque l'on ouvre une route pour réparer une fuite, est-ce que l'on répare le petit mètre abimé au plus vite ou on profite de changer tout un tronçon ?**

En cas de ruptures répétées sur un même tronçon, qui sont identifiées et répertoriées sur le SIT communal, le remplacement de la conduite d'eau est planifié et budgétisé. S'il s'agit d'une fuite isolée, on procède à sa réparation localisée uniquement. Pour rappel, le réseau communal de distribution d'eau potable représente env. 90 km de conduites

Autrement, l'assainissement des infrastructures d'alimentation en eau potable et de défense incendie émane du Plan Directeur de Distribution des Eaux (PDDE) communal. Les investissements prioritaires sont planifiés lors de chaque programme de législature. On essaie au maximum de combiner l'assainissement des infrastructures souterraines avec une réfection de la superstructure (chaussée), ou avec la pose d'autres infrastructures (Groupe E, Swisscom, Celsius, Cablecom, etc.).

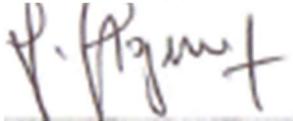
**-Etat des canalisations. Selon la planification de la mise en séparatif, quels sont les objectifs pour mettre à jour le réseau selon les directives cantonales ? Est-on dans les délais et a-t-on une estimation des coûts ?**

Le PGEE communal est la base de travail de la Commune, au niveau des mises en séparatif, remplacement de collecteurs, autres infrastructures (STAP, DO, BREP, etc.) et investissements.

Avec la venue de la nouvelle STEP intercantonale (2025), plusieurs gros chantiers de mise en séparatif permettront de finaliser les mises en séparatif déjà réalisées en amont (séparatif dormant). Ces travaux représentent pour la Commune des investissements de plusieurs millions de francs. Les réserves issues des rentrées des taxes d'épuration y seront affectées.

**Pour la sous-commission 1**

Serge Grognez  
Président rapporteur



Christian Marguet



Francesco Delle Donne



## 3 Rapport de la sous-commission 2

Monsieur le Président  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission de gestion N° 2 était composée de Madame et Messieurs :

- Serge Blaser
- Juan Carlos Regadera
- Delphine Morisset (présidente rapporteur)

La sous-commission 2 s'est réunie à 4 reprises en sus des séances plénières et a rencontré Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, Monsieur le Municipal Eric Küng ainsi que de nombreux collaborateurs communaux. La sous-commission les remercie pour leur disponibilité ainsi que pour les réponses données à nos différentes questions.

### 3.1 Administration générale

#### 3.1.1 Compte 190.5060.01 Préavis 06/2017 Migration de l'ERP communal GEFI.

##### - Quel est l'état d'avancement de la migration au système NEST et ABACUS ?

Lors de ses travaux en 2018 la sous-commission a souhaité se pencher sur le préavis 06/2017 Migration de l'ERP communal GEFI. À cet effet, les autorités communales avaient organisé une présentation décrivant les diverses fonctionnalités de ce nouveau système informatique. Le déploiement d'un tel système se fait par étape, et au moment des rencontres de la sous-commission avec les instances communales, seule la gestion des salaires était opérationnelle. C'est pourquoi, la sous-commission a souhaité poursuivre ses investigations avec une visite dans certains services de l'administration communale afin de pouvoir apprécier le déploiement de ce software sur le terrain.

En janvier dernier, Monsieur le Municipal Eric Küng, Monsieur Bernard Moreillon et Monsieur François Leuthold nous ont reçus pour une visite des différents services.

##### Infrastructure – Service des eaux :

Dans ce service, c'est le processus de gestion des compteurs avec l'introduction des données et la facturation qui nous a été présenté.

Le service contrôle physiquement 500 compteurs par an. À cette occasion, il procède au changement des anciens compteurs pour des nouveaux qui permettent la récolte des données par radio télécommunication.

Ces données récoltées, elles arrivent sous forme de formulaire papier au bureau du service des eaux. Elles doivent être saisies manuellement dans NEST par la collaboratrice présente.

Une fois fait, la facturation est automatiquement générée et peut être validée électroniquement.

Dans le cas d'un nouveau propriétaire, nous avons appris que le système NEST ne peut être lié au Registre Foncier car le canton de Vaud n'applique pas la norme eCH-0007 (nouvelles normes de la cyberadministration Suisse). C'est pourquoi les données de nouveaux propriétaires doivent être entièrement introduites à la main.

La collaboratrice présente nous a dit que pour le moment l'utilisation de ce nouveau système n'était pas des plus simple car il manque de supports décrivant les actions spécifiques qu'elle doit effectuer. Nous encourageons le chef de service à mettre en place une procédure documentée spécifique aux actions que ces collaborateurs doivent effectuer au quotidien.

*Pour ce service, il n'y a pas d'avantages au point de vue sécuritaire car la plupart des saisies se font manuellement. Cependant, on peut noter un gain de temps avec la génération automatique des factures.*

#### Finances – Bourse communale :

Le service des Finances utilise NEST pour la facturation et la gestion se fait dans ABACUS.

Afin d'illustrer l'utilisation de NEST, la bourse a pris l'exemple d'une commande de vins faite en ligne. En 1<sup>er</sup> lieu, il est important de savoir que NEST ne communique pas avec le shop en ligne. Lorsqu'une commande est passée sur le shop, celui-ci édite une facture. Cette facture est ensuite introduite manuellement dans NEST qui gèrera la facturation.

La sous-commission n°2 a souhaité comprendre comment NEST gère les factures et notamment les rappels. Nous avons été surpris d'apprendre qu'il n'y a pas de rappel automatique et que la gestion des rappels se fait par fichier Excel. Nous devons avouer que nous ne comprenons pas pourquoi de tels processus manuels persistent alors qu'ils pourraient être implémentés mais c'est apparemment une volonté du service.

La sous-commission n°2 s'est ensuite penchée sur la gestion des salaires. Malheureusement, pour le moment, il est difficile de pouvoir tirer un bilan car le service des ressources humaines n'utilise pas ABACUS. La communication et l'automatisation en matière de salaire entre le service des Finances et le service des ressources humaines devraient être mise en place fin 2020.

Le point positif de la mise en place de ces systèmes qui a été relevé par le Bousier est que NEST et ABACUS ont une bonne communication entre eux. Ce qui va grandement faciliter le travail du service en ce qui concerne le suivi des investissements.

*Avant notre visite, nous avons pensé que le service des Finances serait le plus avancé dans l'implémentation de NEST et ABACUS et qu'il profiterait pour optimiser ses différents processus. Mis à part, le visa électronique des factures nous n'avons pas identifié de grands changements dans les processus qui restent trop manuels pour un tel service.*

Administration générale – SPOP :

Le système NEST paraît le système adapté au besoin du SPOP. Le serveur des données cantonal est synchronisé avec la Commune et avec le registre cantonal des personnes.

De plus, un nombre significatif de Communes utilisent le système NEST, ce qui permet une meilleure communication lors d'arrivée et de départ dans les Communes à l'aide de messages échangés.

*Le système NEST paraît avoir été très bien intégré au SPOP et ses utilisateurs semblent satisfaits de ce nouveau système.*

Administration générale – Sécurité publique :

La sécurité publique est le service qui a le plus profité du changement de système pour NEST. Ce service a saisi l'opportunité pour revoir toutes ces procédures en mettant NEST au centre de ses processus. Cette manière de faire a généré dans un 1<sup>er</sup> temps un très grand travail pour l'implémentation du système mais maintenant l'utilisation en est simplifiée.

Voici quelques exemples :

- La gestion des chiens se fait entièrement dans NEST et est liée aux données du SPOP. En cas de départ, une tâche est directement transmise à la sécurité publique afin que celle-ci gère le départ du chien également.
- La gestion des macarons résidents est également gérée par NEST en liaison avec le SPOP.
- De même pour la gestion des entreprises
- L'administration des décès (transmission des communications au CH, à l'AVS, à la Justice de paix & aux Pompes funèbres) et la gestion du cimetière, est grandement facilitée grâce à la WebApp i-Suite de i-Com qui est directement liée à NEST".

*Le système NEST a pleinement été intégré aux activités de la Sécurité publique.*

La sous-commission n°2 remercie chaleureusement tous les collaborateurs de la Commune qui étaient présents lors de notre visite et qui ont pris le temps de nous expliquer leurs différentes tâches.

Comme précédemment indiqué le déploiement du nouvel ERP communal se fait par étape sous forme de sous-projets.

Les sous-projets qui sont en cours de mise en place sont :

- Comptabilité des investissements ;
- Comptabilité des immobilisations ;
- Electronic banking.

Les sous-projets qui doivent encore être mis en place sont entre autres :

- Gestion des RH ;
- Gestion des commandes ;
- Gestion de stock ;
- Gestion de projet.

La sous-commission reste mitigée sur le déploiement du nouvelle ERP communal. Cependant, il est évident qu'un très grand travail a déjà été réalisé et nous tenons à le souligner.

Le potentiel d'amélioration se situe au niveau de la gestion de projet et de la fixation des objectifs métiers. À l'heure actuelle, le responsable du projet doit gérer le déploiement, effectuer l'implémentation et apporter les correctifs liés au support. Cette situation est loin d'être optimale.

Sans recourir à des ressources externes, nous recommandons de déléguer la gestion du déploiement à une personne tierce qui n'a pas forcément besoin d'une grande expertise en informatique. Cette personne pourrait ainsi avec le temps fixer des objectifs métiers clairs avec les différents services et faire le suivi du déploiement en restant proactif en fonction de l'évolution technique de l'implémentation.

Ceci permettrait également à l'actuel responsable de projet de se concentrer sur les parties plus techniques du déploiement.

## **3.2 Vignes et caves**

### **3.2.1 Compte 331.5030.03 Préavis 21/2013 Aménagement du local du vieux pressoir du Château de Montagny**

**- Quelle est le bilan des locations pour 2018 ?**

Afin de poursuivre nos travaux sur l'exploitation des locaux rénovés dans le préavis 21/2013, nous avons demandé à la Commune un bilan complet des locations pour 2018.

Voici la réponse que nous avons reçue :

*« Hormis les invitations ou events organisés par la Municipalité, il y a eu 16 locations et/ou dégustations durant l'année 2018 pour un prix total encaissé, vins compris, de CHF 3'768.45. Par ailleurs, 4 dates sont d'ores et déjà réservées pour 2019.*

*Enfin, nous vous remettons ci-après les actions entreprises l'an dernier pour la promotion du caveau :*

- *Élaboration d'une fiche technique ;*
- *Offre selon courrier envoyé aux entreprises de la place ;*
- *Caveau répertorié sur les sites des Offices du Tourisme de Payerne ;*
- *Courrier à la clientèle annonçant les caves ouvertes à Payerne les 1<sup>er</sup> et 8 juin 2018 avec un concours dont le gagnant a bénéficié d'une location gratuite du caveau de Montagny ainsi que de 3 bouteilles ;*
- *Article promotionnel dans le journal le Trait d'Union. »*

En recevant cette réponse, nous avons été très surpris du faible montant encaissé. En discutant avec Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, nous nous rendons bien compte qu'il n'est pas évident de gérer un tel bien à distance et qu'il n'est pas imaginable d'augmenter les frais pour les locations qui doivent impérativement rester compétitives.

Nos autorités sont conscientes que cette situation n'est pas des plus réjouissantes et souhaitent mettre l'énergie nécessaire pour améliorer cette situation. L'arrivée du nouveau caviste-œnologue fait partie intégrante de ce renouveau avec des missions de promotions qui lui seront assignées.

Nous avons également évoqué l'idée d'organiser des événements conviviaux afin de faire découvrir ce lieu magnifique tout en faisant la promotion de nos vins et de notre terroir.

La sous-commission souhaite également que ces locaux soient ajoutés au guichet en ligne de la Commune de Payerne afin de faciliter leur location.

## **3.3 Déchets**

### **3.4.1 Compte 450.5090.00 Préavis 08/2017 « Action ville propre » et modification du règlement communal de police**

En page 5 du préavis 08/2017, il est mentionné : « Afin de continuer la répression par des patrouilles issues d'une société de sécurité privée, une somme de CHF 20'000.00 sera mise chaque année au budget de fonctionnement, à partir de 2018. »

Afin de poursuivre sereinement ses travaux sur ce sujet, la sous-commission n°2 a souhaité recevoir un rapport des actions menées par la société de sécurité privée mandatée pour 2018 (budget CHF 20'000.00)

Les autorités Municipales ont répondu à cette question en fournissant à la sous-commission un rapport « Rapport du 24 janvier 2019 – Objet : Action Ville propre, campagne 2018 ».

Ci-dessous, nous avons pris le parti d'intégrer quelques passages clés de ce rapport :

« Constat :

*Si le système de collecte des déchets ménagers incinérables fonctionne bien, force est de constater qu'il reste certains problèmes de propreté que l'on peut observer, tels que :*

- *Dépôt de sacs non-conformes*
- *Déchets sauvages et poubelles fixes*
- *Déjections canines*
- *Crachats au sol*
- *Mégots de cigarettes*

...

Objets du rapport :

*Le présent rapport a pour but premier de récapituler le résultat des actions de répression menées par la société de sécurité privée Vonlanthen sécurité Sàrl, mandatée pour l'année 2018. Un rappel des actions menées en 2017 est également évoqué.*

*Le financement du mois de janvier 2018 fait encore partie du préavis 08/2017. Le cahier des charges prévoit donc de surveiller en alternance la dépose de sacs non-conformes, l'abandon de déchets sur la voie publique, le dépôt de déchets ménagers dans les poubelles publiques, les crachats, les mégots de cigarettes et les déjections canines non ramassées.*

*Pour le reste de l'année 2018, il est important de relever que l'engagement par la commune d'une société de surveillance privée pour des missions de police n'étant plus possible, seules ont été dénoncées les infractions liées aux déchets ménagers (dépose de sacs non conformes). La Sécurité publique a quant à elle poursuivi ses contrôles pour l'ensemble des infractions citées ci-dessus.*

*Un budget de CHF 20'000.00 par campagne a été attribué pour l'engagement de la société de surveillance, ceci dès 2018.*

*Enfin, et suite au retour d'information des actions effectuées, une description des actions qui vont être évaluées et menées en 2019 est donnée au chapitre 7.*

Coût/financement/utilisation de provisions, fonds de réserve :

*Le financement de ces actions 2018, hors préavis, a été imputé au chapitre comptable 4500 Ordures ménagères, pour un montant de CHF 7'600.00 TTC.*

Ressources humaines internes/externes

*La définition des actions à entreprendre, ainsi que l'évaluation des résultats, ont été traitées lors de séances internes UT Police. Les actions sur le terrain ont été menées principalement par les agents de la société privée Vonlanthen sécurité Sàrl. Les agents de la Sécurité publique ont également procédé à des contrôles.*

Lieux de contrôle choisis :

*Rue de la Gare 4-6-8 - Rue de Voirie - Rue de Lausanne 68 (arbre à déchets) - Derrière DENNER*

*Tour Barraud - Place Concorde - Parking CUBE - Rives de la Broye - Les Sorbiers*

*Planning des actions :*

*Les actions de surveillance, par patrouilles de deux agents, ont été menées de la manière suivante :*

***Actions 2017, financées par le préavis 08/2017 (pour rappel)***

- Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017, contrôles le matin et l'après-midi.  
Constats : 21 dénonciations pour dépose de sac non-conforme, ouvert et fouillé par l'EDP  
4 interpellations pour déjection canine sur la voie publique  
18 interpellations pour déchet sur la voie publique  
20 interpellations pour crachat sur la voie publique  
289 interpellations pour mégot de cigarette sur la voie publique*

*Soit 352 interpellations ou dénonciations au total, dont 35 par la Sécurité publique.*

***Actions 2018, financées par le préavis 08/2017***

- Du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2018, contrôles le matin et l'après-midi.  
Constats : 1 interpellation pour dépose de sac non-conforme  
2 interpellations pour déjection canine sur la voie publique  
4 interpellations pour crachat sur la voie publique  
40 interpellations pour mégot de cigarette sur la voie publique*

*Soit 47 interpellations au total, dont 2 par la Sécurité publique.*

***Actions 2018, financées par le budget de fonctionnement***

- Du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2018, contrôles le matin et l'après-midi.  
Constats : 94 dénonciations pour dépose de sac non-conforme, ouvert et fouillé par l'EDP  
1 interpellation pour déjection canine sur la voie publique  
1 interpellation pour avoir uriné sur la voie publique  
2 interpellations pour déchet sur la voie publique  
10 interpellations pour crachat sur la voie publique  
27 interpellations pour mégot de cigarette sur la voie publique  
43 avertissements pour dépose de sac officiel le mauvais jour, par la Sécurité publique*

*Soit 135 interpellations ou dénonciations au total (plus 43 avertissements), dont 4 par l'entreprise de sécurité privée.*

*Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, ce ne sont donc pas moins de 534 interpellations ou dénonciations qui ont été faites, dont 366 par l'entreprise de sécurité privée.*

*Pour 2018 uniquement, ce sont 182 interpellations ou dénonciations qui ont été faites, dont 49 par l'entreprise de sécurité privée.*

*Il apparait dès lors que la répression via une entreprise privée de surveillance, concentrée uniquement sur la dépose de sacs non-conformes, n'apporte plus l'effet escompté. Pour rappel, l'engagement par la commune d'une société privée pour des missions de police n'est plus possible, ce qui limite son champ d'action à de la surveillance principalement.*

*De plus, la présence d'agents de surveillance sur le terrain semble maintenant identifiée, malgré une modification des horaires de contrôle et une mobilité accrue des équipes sur le terrain.*

...

#### Conclusion :

*La campagne « Action Ville propre 2018 » effectuée par la société privée de surveillance Vonlanthen sécurité Sàrl s'est concentrée principalement sur la problématique de dépose de sacs non-conformes. Elle a démontré par ses résultats que l'utilisation d'une telle entreprise à ses limites, les fraudeurs en ayant certainement compris les mécanismes. On constate effectivement, par exemple, que les sacs non-conformes sont toujours déposés, en dehors des tournées de surveillance prévues. Le fait d'en changer les horaires n'y change rien. Pour cela, il n'est pas prévu pour 2019 d'y refaire recours. L'engagement d'une société privée de surveillance sera réévalué dans le futur si la nécessité s'en fait sentir.*

*Il est prévu par contre d'occuper le terrain de manière plus efficace, au travers de médiateurs urbains, par la présence plus marquée des agents de la Sécurité publique, ainsi que par la poursuite des « actions coup de poing » du secteur Entretien du Domaine Public (EDP). La restriction aux chiens de l'utilisation de l'espace public de verdure (parcs, jardins, etc. ...) au centre-ville permettrait de rendre l'entretien du secteur Parcs et Promenades (PP) moins contraignant, tout en incommodant moins les promeneurs et riverains.*

*Pour endiguer durablement ces incivilités qui sont en augmentation, une présence régulière sur le terrain et l'application de sanctions aux auteurs d'infractions apporteront de manière probante les résultats escomptés, en complément des mesures d'information et d'éducation citées auparavant.*

La sous-commission se réjouit que la Municipalité ayant conclu que la dernière campagne de contrôles effectuée par la société de surveillance à l'automne 2018 n'ait pas apporté les résultats escomptés à décider d'explorer d'autres pistes pour 2019.

## **3.4 Sécurité publique**

### **3.5.1 Politique de stationnement**

Dans son précédent rapport, la sous-commission n°2 avait relevé le fait que la Commune ne disposait pas d'une vue d'ensemble des places de stationnement.

Depuis le 01.12.2018, le plan des places de stationnement est désormais visible sur [http://geoweb.payerne.swiss/Payerne/easy/public/portal/SIT\\_public](http://geoweb.payerne.swiss/Payerne/easy/public/portal/SIT_public)

Dans le rapport de la COGES – exercice 2017, nous avons également soulevé le fait que le système actuel pour le contrôle du stationnement ne permet pas de lutter contre le phénomène des voitures ventouses. La réponse du Municipal en charge à l'époque avait été qu'aucun système concluant n'était disponible sur le marché mais que la Sécurité publique se renseigne régulièrement. De ce fait, nous avons voulu savoir si les recherches de la Sécurité publique avaient porté leurs fruits.

Il est apparu que ces recherches ont pris un caractère plus urgent vu que le système actuel du back-office des amendes est une application du système GEFI dont la maintenance et le développement ont été arrêtés.

La Sécurité publique devant migrer la base de données des amendes sur un nouveau système, son choix s'est porté sur le programme EPSIPOL de la société ABRAXAS. L'installation du programme, la migration des données et la formation des collaborateurs seront terminées d'ici le 30 juin 2019. Le travail en « production » commencera le 1er juillet 2019.

Concernant un nouveau système « terrain » permettant de lutter plus efficacement contre les abus de stationnement, le secteur de la Sécurité publique est en train d'étudier deux systèmes utilisés par divers corps de police. L'un de la société ABRAXAS et l'un de la société SOLID.

La mise en service d'un de ces deux systèmes, qui ne pouvait se faire avant que le nouveau système « back-office » soit en mode production, interviendra normalement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La sous-commission n°2 tient à relever que lors de ces diverses discussions, les autorités communales ont clairement manifesté leur intention de trouver une solution afin de lutter efficacement contre le problème des voitures ventouses. La sous-commission s'en réjouit et espère voir les premiers effets de cette volonté prochainement.

## **3.5 Urbanisme**

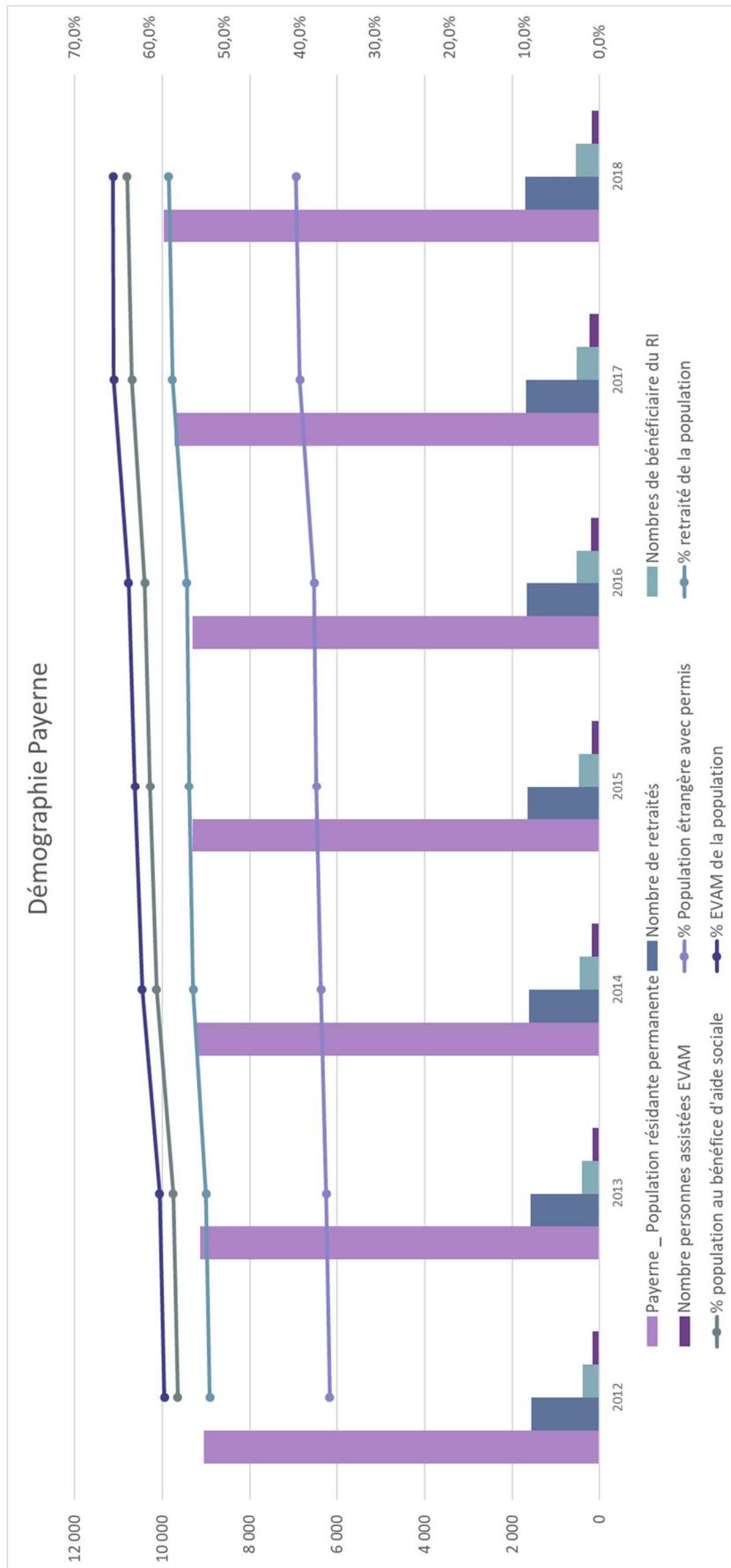
### **3.5.1 Développement de la Ville de Payerne**

**Dernièrement, notre ville a passé le cap des 10'000 habitants. Si pour beaucoup, cette nouvelle est réjouissante, elle pose cependant certaines interrogations. C'est pourquoi la sous-commission de gestion n°2 souhaiterait avoir une vision plus précise du récent développement de notre population.**

Les chiffres et statistiques mentionnés ci-dessous ont pour sources l'Atlas statistique du Canton de Vaud ([www.cartostat.vd.ch](http://www.cartostat.vd.ch)) ainsi que les données communales.

**Démographie :**

Années	Payerne						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Payerne _ Population résidante permanente	9 055	9 131	9 207	9 302	9 301	9 716	9 971
% Population étrangère avec permis	36,0%	36,5%	37,2%	37,8%	38,1%	40,0%	40,5%
Nombre de retraités	1 557	1 577	1 612	1 647	1 661	1 685	1 700
% retraité de la population	16%	16%	17%	17%	17%	17%	17%
Nombres de bénéficiaire du RI	390	402	452	482	520	524	551
% population au bénéfice d'aide sociale	4,3%	4,4%	4,9%	5,2%	5,6%	5,4%	5,5%
Nombre personnes assistées EVAM	157	162	176	184	202	226	184
% EVAM de la population	1,8%	1,8%	1,9%	2,0%	2,2%	2,4%	1,9%



**Impôts sur les personnes physiques (PP) :**

<b>Impôts sur les Personnes Physiques (PP)</b>				
<b>Années</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Revenu	11 924 519,00 CHF	12 094 157,00 CHF	13 037 877,00 CHF	13 181 591,00 CHF
Fortune	1 317 437,00 CHF	1 248 529,00 CHF	1 352 783,00 CHF	1 366 562,00 CHF
Nb d'assujettis		5 370,00 CHF	5 561,00 CHF	5 687,00 CHF
Défalcations	513 437,00 CHF	632 928,00 CHF	592 916,00 CHF	
Point d'impôts	22	23	23	
Nb Habitants	9 302	9 301	9 716	9 971

Après l'analyse des données démographiques précédentes ainsi que d'autres données non présentées dans ce présent rapport, la sous-commission en est venue à la conclusion que le développement démographique de la ville de Payerne se fait de manière progressive et proportionné.

**Infractions :**

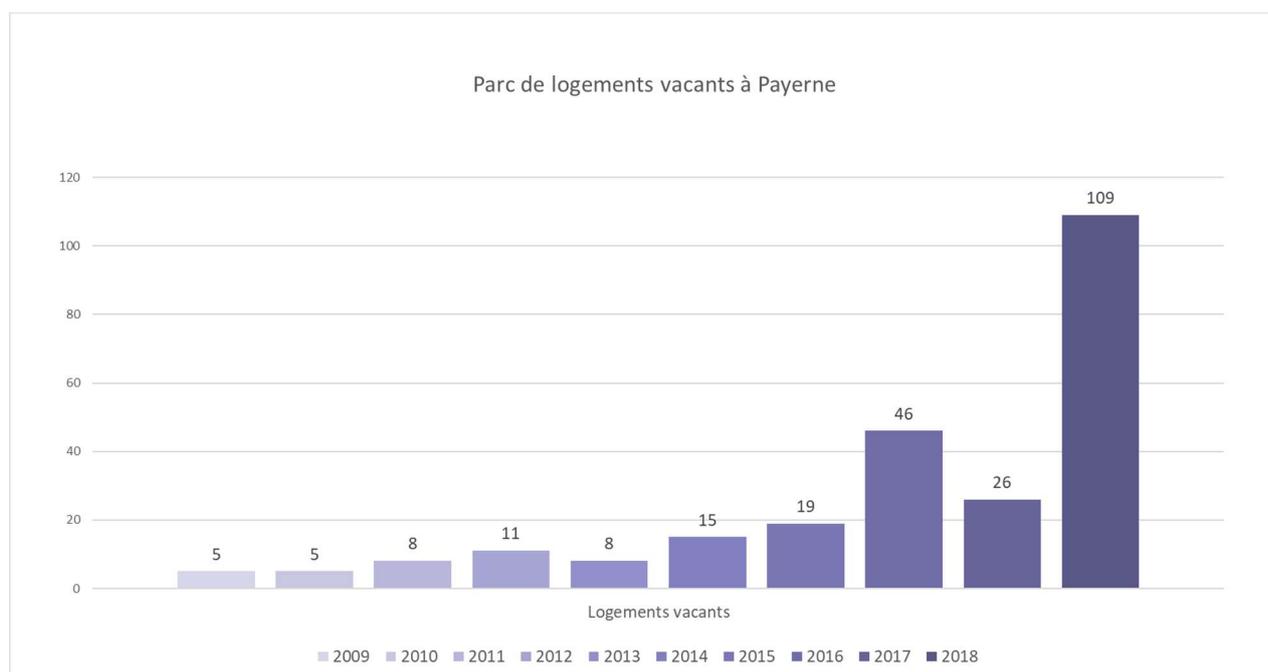
<b>Infraction à Payerne</b>							
<b>Années</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Infractions au CP pour 1000 habitant	129,8	156,9	116,2	83,0	96,4	87,9	80,9
Infractions violentes pour 1000 habitants	10,2	12,2	11,9	13,7	11,8	9,9	12,9
Vols par effraction pour 1000 habitants	13,6	25,4	13,6	8,2	10,6	7,4	6,0
Infractions contre le patrimoine pour 1000 habitants	96,7	106,4	80,0	52,1	65,1	55,0	50,5
Infractions à la loi sur les stupéfiants pour 1000 habitants	10,7	17,1	18,5	7,8	16,4	19,4	12,2
Infractions à la loi sur les étrangers pour 1000 habitants	4,0	7,9	8,4	10,4	14,7	8,9	11,7

En sus des données démographique, la sous-commission n°2 a pu analyser les chiffres de la criminalité.

Lors de ces dernières années, nous avons souvent parlé d'insécurité dans notre ville et le Conseil Communal a également accepté des préavis afin de réduire cette insécurité.

À la lecture des statistiques cantonales, la sous-commission tient a relevé que l'insécurité dans notre ville tient plus à un sentiment qu'à une réel insécurité.

### Logements :



L'augmentation de logements vacants est significative ces dernières années, ce qui a poussé la sous-commission à interroger la Municipalité sur notre capacité d'absorption de nouveaux habitants en rapport avec nos infrastructures.

Voici les réponses qui nous ont été fournies :

*« Il convient tout d'abord de rappeler que le programme de législature ainsi que le planning des investissements 2016-2021 tiennent compte de la progression démographique de la Ville. A futur, les infrastructures seront adaptées à cette croissance, en sachant que cette dernière n'est pas un but en soi, et que les diverses planifications à venir (PDR, PGA) visent un développement harmonieux de notre région, dans les limites du Plan Directeur Cantonal.*

- **STEP :** *A sa construction en 1968, la STEP a été dimensionnée pour traiter 13'000 EH. Aujourd'hui, elle en traite régulièrement plus de 18'000. Ses analyses d'eau de rejet ne répondent plus aux exigences en vigueur. D'ici 2025, la nouvelle STEP intercantonale, pourra traiter jusqu'à 49'000 EH. En 2025 = 23'000 EH prévus, en 2035 = 30'000 EH. Pas de problème donc pour absorber une population supplémentaire.*

*Dépassant les 24'000 EH de traitement, elle sera conçue pour traiter les micropolluants.*

- **Déchetterie :** *Actuellement elle est un peu petite. Projet de doubler les lignes rapidement, sur le même site, ou réalisation d'une déchetterie intercommunale avec Fétigny. Ce projet est à l'étude, afin d'en connaître la faisabilité. Pas de problème donc pour absorber rapidement une population supplémentaire. A noter une forte fréquentation de la déchetterie pour les encombrants, depuis que Sévaz a ouvert. Pas facile de contrôler en l'état les personnes, le macaron actuel n'étant plus suffisant, un nouveau macaron étant à l'étude.*
- **École :** *Le plan de développement de l'ASIPE a été validé par la DGEO. Les constructions actuelles suffisent jusqu'en 2021, date d'ouverture du prochain collège et de 4 nouvelles salles de classe à Corcelles-près-Payerne, qui pourront absorber les augmentations futures.*
- **Accueil de jour :** *La capacité d'accueil en UAPE sera doublée (passage de 36 à 72 places) avec la construction du nouveau collège pour la rentrée 2021. En parallèle, un accueil sera mis en place pour la rentrée 2021 sur Corcelles-près-Payerne. »*

En discutant avec Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, nous avons pu constater que nos autorités sont conscientes du challenge qui attend Payerne ces prochaines années. Et elles sont prêtes à mettre tout en œuvre pour intégrer l'augmentation de la population de manière la plus harmonieuse possible.

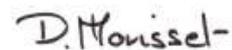
**Pour la sous-commission 2**



Juan Carlos Regadera



Serge Blaser



Delphine Morisset  
Présidente rapporteur

## 4. Rapport de la sous-commission 3

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La sous-commission de gestion N°3 était composée de Messieurs :

- René Besançon jusqu'au 31.12.18 (**Démissionnaire**)
- Philippe Pillonel à partir du 21.02.19 (**Remplaçant**).
- Jocelyn Canope (Président-rapporteur)
- Nicolas Schmid

Afin de passer en revue la gestion 2018 et établir le présent rapport, la sous-commission 3 s'est réunie à 3 reprises, entre les mois de novembre 2018 et mars 2019, en sus des séances plénières. Elle a rencontré Madame la Syndique Christelle Luisier accompagnée de Monsieur Stéphane Wicht (secrétaire Municipal) ainsi que Messieurs les Municipaux André Bersier, André Jomini et Julien Mora.

En outre, pour notre analyse de l'office du tourisme de Payerne une séance particulière a été fixée le 23.01.19. A cette occasion Monsieur le Municipal André Bersier était assisté de Madame Myriam Dégallier (directrice de l'office).

La sous-commission remercie la municipalité, les intervenants pour leur disponibilité, la qualité du document de réponses réalisé et pour la transparence avec laquelle ils ont répondu aux diverses questions posées.

La sous-commission 3 présente dès lors le rapport suivant.

### 4.1 Bâtiments

#### 4.1.1 Demande de crédit pour la rénovation de la Halle des Fêtes (préavis 14/2013, 25/2013 et 15/2015)

Ces travaux de rénovation durent depuis 5 ans. En 2016, il avait été dit à la commission que ces préavis restaient ouverts parce que la répartition des responsabilités liée à la poutre du toit de la halle 3 ainsi que la détérioration rapide du parquet n'était pas claire.

La sous-commission de gestion 3 a donc voulu connaître la situation actuelle, ainsi que les conclusions de l'expert nommé à cet effet. Pour rappel : un expert a été nommé par le Juge de Paix. Ce dernier avait jusqu'au 20 mars 2018 pour réaliser le rapport qui permettrait de définir les responsabilités concernant les détériorations du nouveau parquet. La Municipalité devant ensuite prendre les mesures adéquates pour assurer une qualité optimale du sol aux utilisateurs de la halle des fêtes.

Monsieur le Municipal Julien Mora nous indique que le préavis n° 15/2015, concernant les travaux de la poutre a été bouclé fin 2018 (voir communication de la Municipalité du 6 décembre 2018). Le rapport de l'expert concernant les travaux du parquet ne définit pas de responsable (responsabilité partagée, travaux effectués dans les règles de l'art), mais ressort le fait que le parquet posé n'est pas adapté à l'utilisation de la Halle des Fêtes. De plus, la

dégradation du parquet est due aux produits et outils utilisés pour le nettoyage. Le service des Bâtiments a effectué des tests durant l'année 2018 pour trouver la meilleure solution de remplacement. Ceux-ci ne sont, pour l'instant pas satisfaisants.

#### **4.1.2 Remplacement du système de chauffage de l'Hôtel de ville (préavis n° 21/2016)**

Concernant les travaux de remplacement du chauffage de l'Hôtel de Ville prévus en 2016, la sous-commission a voulu connaître la situation actuelle et pourquoi le préavis était toujours ouvert. En effet, le plan d'investissement laissait apparaître un écart certes positif d'un montant de CHF 108'426.15. (Crédit accordé de CHF 436'000.00 et dépenses de CHF 327'573.85).

Monsieur le Municipal Julien Mora nous confirme que les travaux ont été effectués. Un équilibrage des radiateurs a dû être fait après la première période de chauffe au printemps 2018. Un nouveau contrôle sera fait à la suite de la deuxième période de chauffe (hiver 2019) pour voir si les ajustements ont été complets et pouvoir ensuite clôturer le préavis. Le montant dépensé au 31 décembre 2018 est de CHF 329'727.85. A noter que ces ajustements étaient prévus dans le devis. Le budget sera respecté.

#### **4.1.3 Café du marché (préavis n° 11/2017)**

La sous-commission 3 s'est intéressée aux investissements réalisés et à la participation de l'ECA. Elle s'étonne de retrouver ce préavis encore ouvert.

Monsieur le Municipal Julien Mora nous confirme la fin des travaux. Le décompte final a été envoyé le 31 janvier 2019 à l'ECA. Les travaux pris sur le préavis au 31 décembre 2018 se montent à CHF 235'192.69. Le préavis ne sera pas clôturé tant que les travaux de l'immeuble voisin ne sont pas terminés, des raccordements devant encore y être faits. Pas de dépassements de budget à prévoir.

#### **4.1.4 Crédit d'études pour la mise en valeur et le réaménagement du site historique de l'Abbatiale de Payerne. Finalisation de la restauration et de la mise en valeur des façades de l'Abbatiale. Mise en valeur du site de l'Abbatiale - Etape 2 - restauration intérieure - Nouveau concept muséographie - réaménagement de la Place du Marché (préavis n° 08/2016, 26/2016 et 10/2017)**

Suite au report du lancement du projet en 2020, la commission de gestion souhaite aborder le sujet afin de comprendre au mieux la gestion de ce dossier et savoir si des adaptations en lien avec l'évolution des tendances muséales sont envisagées.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard soutient avoir élaboré avec la société Thematis, spécialiste en ingénierie muséale, un concept muséal moderne et aligné sur les tendances actuelles notamment orientées vers la digitalisation (audio guide ; son 3D ; effet spéciaux ; etc.) pour reprendre le terme générique relayé par tous les acteurs publics ou privés du domaine du tourisme. « Comme dans tout projet, nous apportons des

modifications mais qui sont plus d'ordre d'aménagement ou de positionnement sur le site. Ceci dit le concept muséal s'appuie sur les plans scientifique et culturel qui sont les piliers de la médiation culturelle que nous promouvons ». De plus, les appels d'offres pour les appareils (hardware) ont été décalés et se feront ce printemps, de manière à pouvoir bénéficier des dernières technologies disponibles sur le marché. Des adaptations interviendront certainement lors de l'exploitation du Musée et seront plus le fait des feedbacks des visiteurs et des bilans mensuels que nous établirons avec la société Destination Culture. Cette dernière accompagnera l'ASAP (**Association du Site de l'Abbatiale de Payerne**) pour les premières années d'exploitation du Musée. Ce processus d'exploitation qui se veut anticipatif est certainement la meilleure méthode de correction de la stratégie si celle-ci devait s'écarter des tendances. En principe, un concept muséal a une durée d'environ 15 ans et peut, voire doit, bien sûr être évolutif. Il est toutefois encore un peu tôt pour parler d'adaptations alors que l'exploitation n'a pas encore débuté.

## 4.2 Urbanisme

### 4.2.1 Elaboration d'un nouveau plan directeur communal (PDCom) révision des plans de quartier (PQ) du centre historique (préavis n° 15/2009)

En début 2018 la Municipalité avait annoncé qu'elle allait se décider dans le courant de l'année sur l'élaboration ou pas d'un PDCom (*Plan Directeur Communal*) qui n'est plus obligatoire pour le canton.

La CUAP (*Commission d'urbanisme, d'architecture et du paysage*) travaille sur les dossiers des 6 plans de quartier du centre historique depuis le début de l'année.

La sous-commission 3 s'interroge donc sur les décisions finales de la municipalité.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard nous explique que la dépense au 31 décembre 2018 pour le PDCom est de CHF 325'402.02 pour un crédit total octroyé (y compris révision des PQ) de CHF 579'000.00. Le PDCom a fait l'objet de 2 examens préalables. Toutefois, aujourd'hui, la législation a changé et les Communes ne sont plus obligées d'établir un PDCom si un Plan Directeur Régional (PDR) est élaboré, ce qui est le cas pour Payerne.

En effet, la procédure du PDR a été lancée et cela est géré par la Coreb. Une séance de Copil (comité de pilotage) a eu lieu.

Avec l'introduction de la LAT (loi sur aménagement du territoire), la procédure de révisions des PQ a changé. Nous participons actuellement à l'étude stratégique de vision commune entre les communes de Payerne et Corcelles-près-Payerne. Nous sommes un centre cantonal avec Corcelles et devons pratiquer de la sorte. Cette première phase exigée par le canton, permettra ensuite de réviser le PGA. La Commune a un délai jusqu'en 2022, fixé par l'Etat, pour réviser son PGA. Il y a donc urgence. La procédure de révision du PGA fera l'objet d'une demande de crédit d'études au Conseil communal. Les Plans de Quartiers seront ensuite révisés.

### 4.2.2 Modification du Plan général d'affectation (MPGA) au lieu-dit "Champ Cheval". Demande de crédit d'équipement de la ZI Champ Cheval et extension du réseau d'eau potable sur la route de Neuchâtel. Modification complémentaire du Plan général

**d'affectation (MPGA) aux lieux-dits "Champ Cheval" (pa RF n° 4836) et Grandes Rayes (pa RF n° 2201). Autorisation générale de vente des parcelles communales sises dans la zone industrielle "Champ Cheval" (préavis n° 11/2013 et 01/2014)**

Pour la vente des parcelles, au début 2017 il ne restait qu'une parcelle de 4'000 m<sup>2</sup> à vendre.

La sous-commission voulait connaître la situation deux ans plus tard, ainsi que l'extension du réseau d'eau potable dans ce secteur.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard atteste que la dernière parcelle de 4'920 m<sup>2</sup> est actuellement réservée. Le tapis définitif a été posé en automne 2018. Les métrés et la facture viennent d'être finalisés en février 2019. Nous allons maintenant pouvoir facturer les participations aux propriétaires des parcelles privées et boucler le préavis étant donné qu'il n'y a plus de parcelle à vendre. Le bilan de ces 2 préavis sera positif. Les travaux sont terminés.

## **4.3 Routes**

**4.3.1 Réalisation des infrastructures publiques et aménagement routier relatifs à la construction du bâtiment de la Fondation des Logements Protégés de la Broye situé entre la rue à Thomas et la rue Derrière-la-Tour. Participation de la commune aux frais de concours du bâtiment de la Fondation des Logements Protégés. Demande de crédit complémentaire pour le préavis n° 04/2013. Demande de crédit pour des nouveaux travaux d'infrastructures supplémentaires et des travaux d'aménagement routiers à la rue à Thomas, rue de la Croix-Blanche et rue de Montpellier (préavis 04/2013 et 04/2016)**

Sur les deux préavis cumulés il y a un écart d'environ CHF 550'000.00. La sous-commission souhaite connaître l'avancement des travaux.

Monsieur le Municipal André Jomini nous déclare que les travaux sont terminés, sauf la réfection du revêtement bitumineux existant, épaisseur 4 cm, posé sans coffre. En fonction du solde disponible (décompte en cours), une réfection selon les règles de l'art sera effectuée. Toutes les factures ne sont pas encore comptabilisées à la bourse, et le revêtement final est en attente. Le décompte des travaux réalisés touchant à sa fin, on pourrait tabler sur une réfection de la superstructure de la route existante vers juin 2019. Le décompte final suivra, ainsi que le bouclage du préavis.

**4.3.2 A Demande de crédit pour les études d'assainissement du pont Guillermaux et le remplacement des infrastructures de la rue Guillermaux; de la rue de Simplon et de la rue des deux tours + Demande de crédit pour les études d'assainissement du pont Guillermaux l'assainissement des infrastructures et le réaménagement de la rue Guillermaux (préavis 07/2012 et 02/2015)**

Des dépassements importants apparaissent sur le plan d'investissement :

- **Sur le préavis 07/2012** Ecart (plan investissement) de CHF 47'655.65 (+)
- **Sur le préavis 02/2015** Ecart (plan investissement) de CHF 514'670.22 (-)

La commission entend savoir les raisons de ces écarts et si d'autres dépenses sont à l'ordre du jour.

Monsieur le Municipal André Bersier nous déclare que le préavis n° 07/2012 présente un dépassement de CHF 47'655.65 : la nature de ce dépassement final est expliquée au chapitre 2 du préavis n° 02/2015 (p3/15). Le préavis n° 02/2015 présente un bonus net au 31 décembre 2018 de CHF 488'938.72. Les travaux de raccordements du trottoir et de la place publique viennent de se terminer en novembre 2018. Les dernières factures viennent d'arriver et nous pourrions alors boucler ce préavis d'ici au printemps 2019. Globalement, dans le préavis n° 02/2015 étaient prévus des travaux divers et imprévus pour env. CHF 390'000.-, ceci compte tenu du fait que ce chantier comportait beaucoup d'inconnues notamment pour l'état du pont historique. Finalement, il n'y aura pas eu besoin de recourir à ces réserves. Il y a lieu de préciser que ces décomptes sont provisoires et ne tiennent pas du tout compte des travaux de réparation dus à l'affaissement d'un ancien collecteur (travaux de décembre 2018). Ces montants feront l'objet d'un nouveau préavis comme déjà annoncé au Conseil communal.

## 4.4 Ventes, achats, échanges immobiliers

### 4.4.1 Remaniements parcellaires, paiement des soultes (préavis 01/2001)

Selon le rapport de gestion de 2017, le remaniement était terminé pour Payerne et le préavis restait ouvert parce que Corcelles-près-Payerne n'était pas encore au bout de la démarche. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Monsieur le Municipal André Jomini nous signale que les syndicats de Payerne et Missy sont dissouts (en 2017), ceux restant de Corcelles-près-Payerne et Grandcour sont en voie de liquidation, les dossiers sont à l'OIT (Office d'information sur le territoire) pour inscriptions au cadastre. Ensuite, la dissolution pourra être prononcée, ce qui est prévu courant 2020, sous réserve de l'acceptation des dossiers par l'OIT.

### 4.4.2 Gymnase intercantonal de la Broye / acquisition parcelle Blancherie et Planeise. Aménagement et équipement du quartier de la Blancherie et du Gymnase intercantonal de la Broye. Ventes des terrains quartier Blancherie (préavis 17/1997, 03/2003 et 02/2006)

Ces préavis avaient déjà été traités lors du rapport de gestion 2016. Cette année la sous-commission 3 souhaite voir si la situation a évolué.

Les deux Municipaux concernés, Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard et Monsieur le Municipal André Bersier, nous rappellent que les préavis de la Blancherie n° 17/1997, 03/2003, 02/2006 doivent être considérés dans leur ensemble, comme précisé déjà au vœu de la Commission de gestion sur l'exercice 2016. Il y a encore un préavis qui sera soumis au Conseil communal ce printemps pour une cession d'une parcelle communale (route sous le GYB). Une étude et des négociations sur des mesures d'accompagnements liés à la construction de l'extension du GYB sont en cours et feront certainement aussi l'objet d'un préavis. Une situation synthétique sera faite au bouclage des comptes 2018 et les préavis se boucleront une fois l'extension du gymnase terminée et en exploitation.

#### **4.4.3 PPA (*plans partiels d'affectation*) La Coulaz + Achats et ventes de terrains à La Coulaz (préavis 07/2004 et 03/2011)**

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard nous a parlé (en 2017) de la vente par étape (3) soit 23'400 m<sup>2</sup>, 8'800 m<sup>2</sup> et 10'000 m<sup>2</sup>. La sous-commission 3 a voulu connaître l'état des achats et des ventes lié au Plan Partiel d'Affectation (PPA) la Coulaz.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard nous annonce que le PPA prévoit une réalisation en 3 étapes. Aujourd'hui la 1<sup>ère</sup> étape est pratiquement terminée, la passerelle financée par les promoteurs vient d'être posée. Il reste encore le bâtiment commercial à réaliser.

La vente se fait par étapes selon un processus décrit dans le préavis et sur la base d'actes notariés.

Une modification de ces actes sera nécessaire puisque nous souhaitons intégrer un EMS public (géré par FOREMS) dans le projet de développement du quartier des Rives de la Broye. Les dépenses sont les suivantes : préavis n° 03/2011 : CHF 5'689 291.80 pour un crédit octroyé de CHF 6'191'940.-, préavis n° 07/2004. CHF 345'792.80 pour un crédit d'études octroyé de CHF 250'000.- (les crédits d'études sont remboursés par la vente des terrains). Le bouclage des préavis se fera lorsque les ventes de terrains des 3 étapes seront terminées.

## 4.5 Office du tourisme : Estavayer/Payerne tourisme

### 4.5.1 Structure et organisation

Dans le droit fil de sa stratégie de soutien et d'encouragement au développement touristique de notre région, l'office de tourisme tend à vaincre l'inertie, cherche à se moderniser et à innover.

Offrir le meilleur à ses clients, visiteurs et partenaires semble être la devise.



Le logo  
d'inspiration régionale.

associe l'histoire, la culture et les activités

Créé en 2007 l'office du tourisme Estavayer-le-Lac/Payerne et région (association à but non lucratif) a connu quelques modifications dans son organigramme et donc dans sa stratégie, ainsi que dans le style de management.

Après le départ de Monsieur Laurent Mollard en 2017, Madame Myriam Dégallier a pris en main les destinées de l'office.

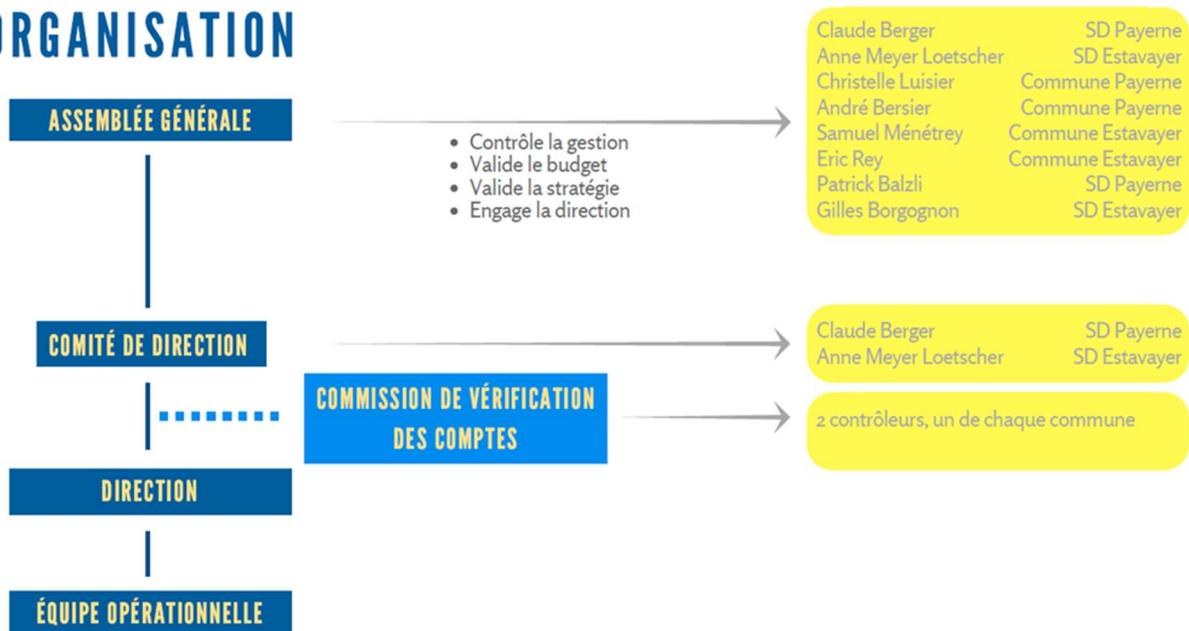
Son crédo : insister davantage sur la promotion et redéfinition des tâches de chaque collaborateur afin de renforcer la cohésion et la communication interne.

Le territoire de compétence de l'office comprend l'entier de la Broye fribourgeoise ainsi qu'une grande partie du district vaudois Broye-Vully, notamment les communes de Payerne, Chevroux et Cudrefin. C'est donc une association de type OTR (office du tourisme régional). La promotion et le développement de produits se fait quant à eux de manière régionale sur l'ensemble de la région.

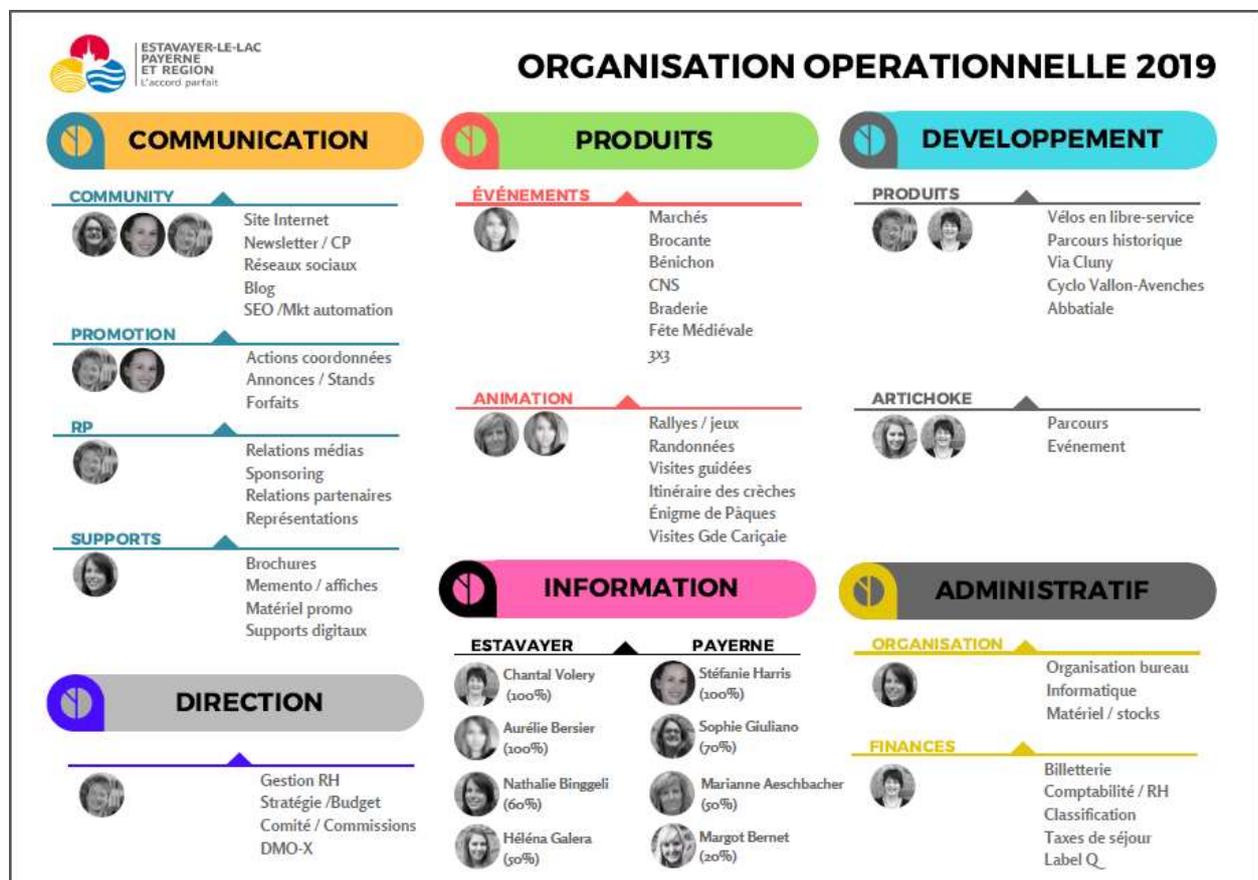


Elle dispose aussi des organes suivants : Assemblée Générale, Comité de Direction, commission de vérification des comptes.

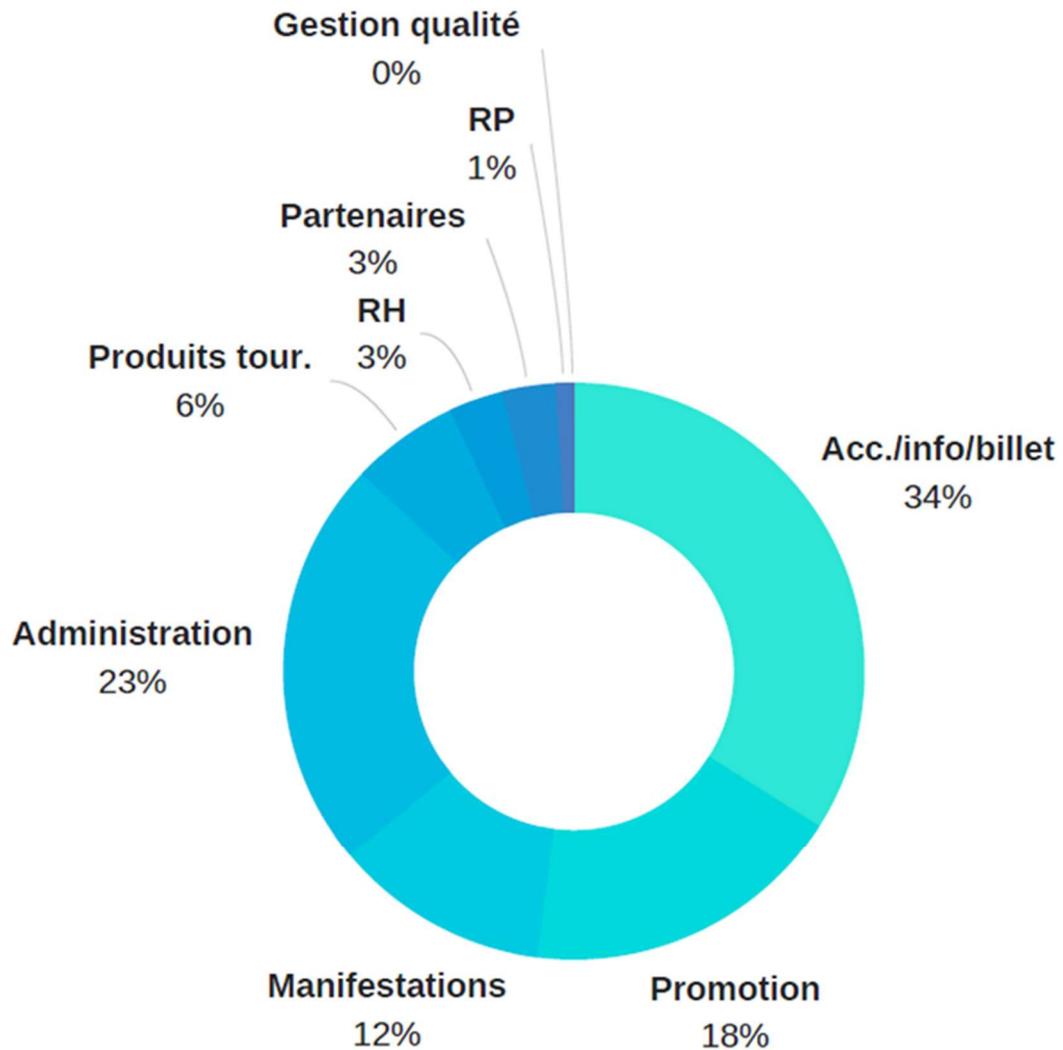
## ORGANISATION



Pour accomplir ses missions au quotidien l'office s'appuie sur une équipe de 9 personnes (6.5 EPT). La polyvalence et la complémentarité ont guidés la redéfinition des missions de chacun afin d'utiliser au mieux les compétences et d'être plus efficace.



La répartition de la charge de travail du personnel de l'office se définit comme suit :



Nous sommes dans la moyenne des offices de tourisme en suisse et Madame Myriam Dégallier (directrice de l'office) nous confirme bénéficier d'une certaine autonomie tant en terme d'organisation qu'en terme de stratégie.

#### 4.5.2 Valeurs et missions

A travers ses thématiques ressort la vision, le fondement et l'esprit qui guide la politique conduite à l'office.

##### LES VALEURS

- une attention particulière à la qualité de notre communication et à l'échange transparent de l'information. Le but est de construire des relations solides avec les partenaires basées sur le partage et l'écoute.
- Associer l'esprit d'équipe au respect de l'individu et des choix collectifs. La collaboration avec les acteurs touristiques régionaux et cantonaux revêt une importance particulière.
- Répondre au mieux aux évolutions du secteur touristique en étant curieux et ouverts aux changements. La flexibilité permet de répondre avec professionnalisme aux différents besoins des hôtes.
- Une volonté d'être en permanence à la recherche d'innovations et de nouvelles offres touristiques.
- Développer un tourisme respectueux des besoins des indigènes et de notre environnement naturel.
- Regrouper les aptitudes, rassembler les différentes compétences et forces régionales.

L'ambition est de rendre notre destination attrayante en conciliant tradition et modernité. De plus des infrastructures de qualité et « high tech » ainsi que des offres novatrices permettent une mise en valeur de notre culture et de nos paysages.

##### LES MISSIONS

Les missions sont définies par les statuts, la loi sur le tourisme et la stratégie validée par l'AG

- Assurer l'accueil et l'information auprès des hôtes et de la population locale
- Réaliser des actions de promotion auprès de la clientèle extérieure de la région, créer et commercialiser de nouveaux produits
- Favoriser, soutenir, créer et coordonner des animations et manifestations locales et régionales

L'office peut ainsi contribuer à la mise en place de conditions-cadres et de structures institutionnelles qui favorisent le développement touristique de la région.

INFORMATION / ACCUEIL	PROMOTION	DÉV. PRODUITS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 bureaux d'accueil (Payerne et Estavayer-le-Lac)</li> <li>• Information par téléphone, e-mail, messenger, ...</li> <li>• Brochures d'information</li> <li>• Site Internet</li> <li>• Produits touristiques</li> <li>• Evénements</li> <li>• Label Qualité</li> <li>• Classification des hébergements</li> <li>• Taxe de séjour</li> <li>• etc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion coordonnée avec UFT, J3L, OTV,</li> <li>• Coordination Plateforme Touristique Broye (COREB)</li> <li>• Brochures promotionnelles</li> <li>• Site Internet</li> <li>• Réseaux sociaux</li> <li>• Newsletter / blog</li> <li>• Produits promotionnels</li> <li>• Relations médias</li> <li>• Sponsoring</li> <li>• Stands promotionnels Lully et Bavois</li> <li>• etc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Itinéraire cyclo Vallon-Avenches</li> <li>• Visite de la Grande Carrière</li> <li>• Mise en valeur bourg médiéval</li> <li>• Circuit secret</li> <li>• Développement hébergement</li> <li>• Aménagement rives du lac</li> <li>• Réseau de vélos en libre-service</li> <li>• etc</li> </ul>

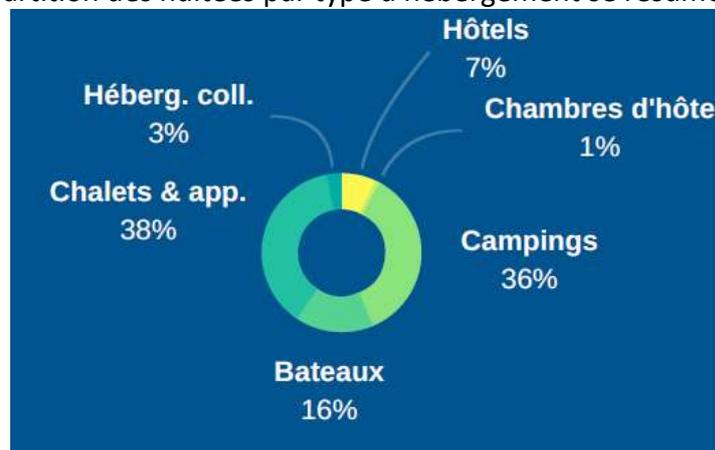
Peuvent s'ajouter à cela des missions sur mandats qui ne font pas partie des missions de base de l'association touristique. (Par exemple la billetterie et la vente de cartes journalières CFF).

#### 4.5.3 Objectifs et stratégie

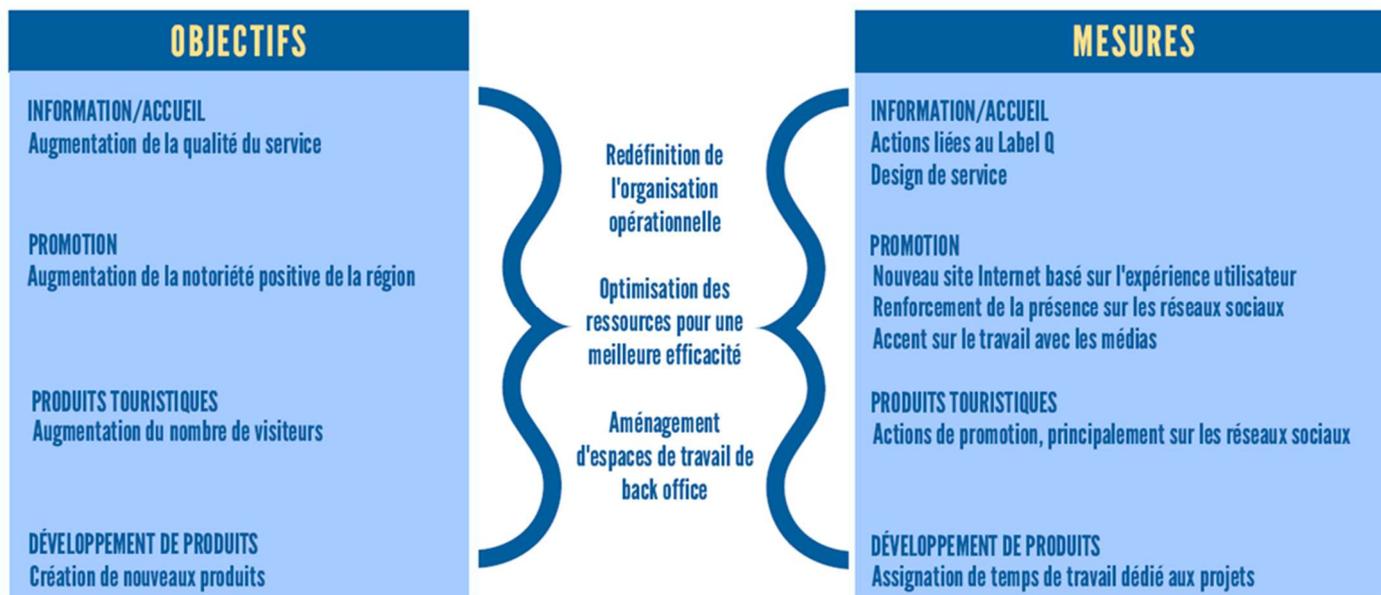
17000 passages au guichet ont été comptabilisés pour l'année 2018. La moitié de la clientèle se déplace dans les offices pour obtenir l'information souhaitée. La billetterie et le service à la population restent une partie très importante du travail dans les bureaux d'accueil. Les informations données tout au long de l'année portent sur l'entier de la région. Sans grande surprise, les demandes évoluent en fonction de la période. Durant la haute saison, d'avril à septembre, le nombre de demandes augmente et est principalement touristique. Néanmoins, en dehors de cette période, la clientèle est essentiellement régionale en raison de l'activité de billetterie et de service à la population. 45% des demandes aux guichets concernent la billetterie. Un service que l'on ne peut négliger en sachant que près de 6'000 billets de spectacles, concerts sont vendus ou distribués par le biais de l'Office du tourisme chaque année.

Pour les nuitées les chiffres restent stables et proche des années précédentes : 620 000 pour 2018.

La répartition des nuitées par type d'hébergement se résume ainsi :



La stratégie mise en œuvre consiste à développer la qualité des services ainsi que les produits touristiques.

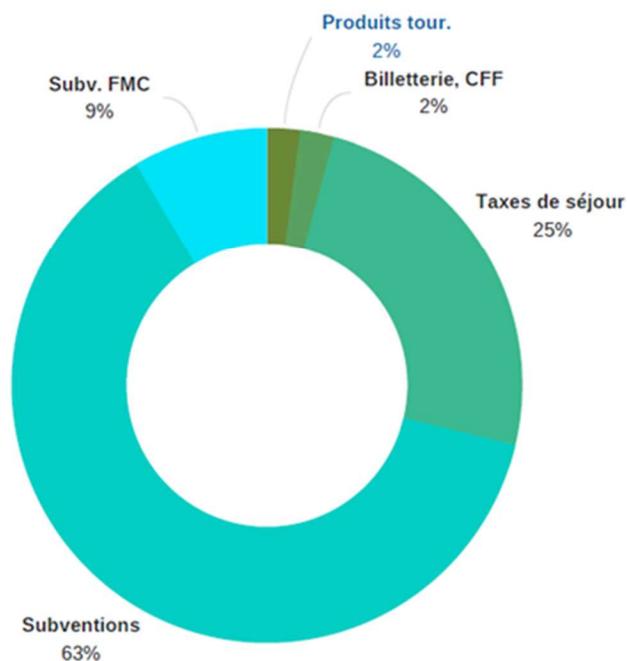


#### 4.5.4 Le financement

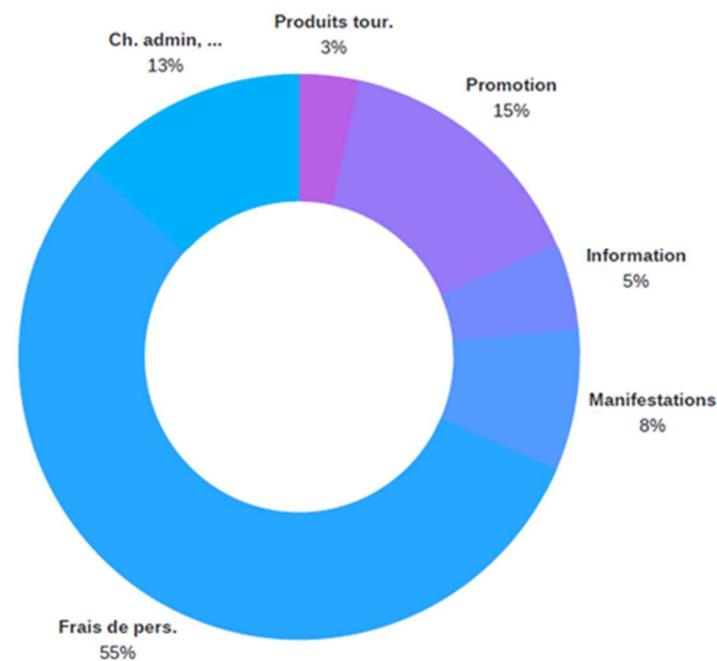
L'office dispose d'un budget annuel de CHF. 886'511.00. Ce montant reste stable d'année en année, car il dépend principalement des subventions communales et des taxes de séjour. Les communes d'Estavayer-le-Lac et de Payerne contribuent respectivement à hauteur de CHF 191'000.— et de CHF 289'000.-- au financement d'Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme. On note une stabilité des nuitées dans la région, qui entraine une stagnation des moyens excepté lors d'événements particuliers.

## FINANCEMENT

Produits - budget 2019



Charges - budget 2019



Le FMC est le Fonds de marketing touristique coordonné du canton de Fribourg. Ce fonds est régi par la loi cantonale sur le tourisme.

Ce fonds est géré par l'Union Fribourgeoise du Tourisme (UFT) qui en assume le secrétariat et en tient la comptabilité. Les offices du tourisme régionaux (OTR) et l'UFT décident ensemble des actions marketing menées de manière coordonnées. Le fonds est financé à 50% par les OTR et 50% par l'Etat de Fribourg. Dans les comptes d'Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme la contribution de l'Etat, via ce fonds, pour notre destination, s'élève pour 2018 à :

- a) CHF 43'706 pour des campagnes marketing coordonnées
- b) CHF 23'161 pour des actions propres à notre région.

#### 4.5.5 Les projets

Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme se veut proactive, cherche à pérenniser les manifestations traditionnelles, mais aussi à créer et soutenir autant que faire se peut les manifestations d'importance régionale.

Parmi les derniers projets en cours nous pouvons citer et la liste n'est pas exhaustive :

- **Déménagement des bureaux (Abbatiale)**
- **Produits grande cariaie (oiseaux migrateur) + Nouvelle brochure**
- **Newsletter, blog**
- **Plans de ville touristique**
- **Artichoke (Street Art)**
- **Valorisation Bourg médiéval**
- **Itinéraire Cyclo Avenches-Vallon**
- **Big Event à Payerne**
- **DMO-X Lean management**

#### 4.5.6 Conclusion

Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme est en pleine mutation, se modernise, se structure et développe des actions fortes sur ses principaux marchés que sont la Suisse, la France et l'Allemagne. La coopération, la promotion, le développement de nouveaux produits touristiques est le nouveau cheval de bataille. Il est à noter que le nouveau mode de management et la polyvalence des collaborateurs contribue au renouveau de l'office. L'ouverture prochaine de l'abbatiale et l'installation dans les nouveaux locaux devrait renforcer ce sentiment. La sous-commission va bien entendu être attentive à l'évolution de ce service et pourra au cours de ses futurs travaux revenir sur la pertinence de la politique menée.

**Pour la sous-commission 3**



Philippe Pillonel



Jocelyn Canope  
Président-rapporteur



Nicolas Schmid



Case postale 112 1530 Payerne

Tél. 026 662 66 26 Greffe Municipalité  
Fax 026 662 65 27 Greffe Municipalité

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 11 juin 2019

### Rapport de la Commission de gestion de l'exercice 2018

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission citée en référence a déposé son rapport au secrétariat de la Municipalité le 15 mai 2019 sans vœu ni remarque formulés.

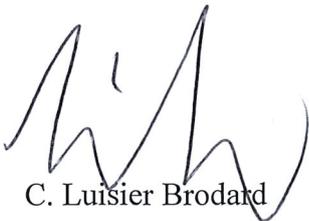
Dès lors, la Municipalité propose au Conseil communal de bien vouloir :

1. accepter, telle que présentée, la gestion de l'exercice 2018 de la Commune de Payerne ;
2. donner décharge à la Municipalité et aux services communaux intéressés pour la gestion durant l'exercice écoulé ;
3. donner décharge à la Commission de gestion.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

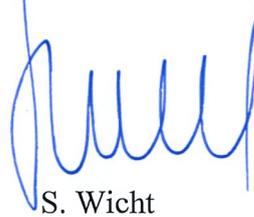
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

  
C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :

  
S. Wicht